



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Article 1 : Toute inscription à l'AMD vaut acceptation du présent règlement.

Article 2 : L'élève s'engage à suivre les cours régulièrement. L'inscription nécessite le règlement de l'adhésion (45 €), une photo d'identité et un certificat médical d'aptitude.

Article 3 : Le règlement complet est exigé à l'inscription. Paiement possible par chèque (1, 3 ou 10 chèques remis à l'inscription), espèces ou virement. Les cotisations sont dues pour la saison complète (septembre à juin) et tiennent compte des vacances scolaires et fermetures de l'école. Aucun remboursement, sauf en cas de maladie, accident ou déménagement justifiés, avec un préavis d'un mois.

Article 4 : Les élèves doivent arriver 5 minutes avant le cours, coiffés et vêtus d'une tenue adaptée (uniforme obligatoire en classique).

Article 5 : La Direction peut exclure tout élève ou parent perturbant le bon fonctionnement de l'école.

Article 6 : Toute absence ou tout retard doit être justifié par un mot d'excuse ou un certificat médical.

Article 7 : Les parents ne sont pas admis en cours, sauf lors des journées Portes Ouvertes.

Article 8 : Les répétitions de spectacles sont considérées comme des cours. Les répétitions supplémentaires sont offertes par la Direction.

Article 9 : La Direction est seule décisionnaire pour la distribution du gala. La présence aux répétitions est obligatoire. Des absences répétées pourront entraîner l'exclusion du spectacle. Les costumes et billets d'entrée sont à la charge des familles.

Article 10 : Les cours particuliers sont organisés avec l'accord de la Direction, payables d'avance et annulables jusqu'à 24 h avant.

Article 11 : L'AMD décline toute responsabilité en cas de perte, oubli ou vol d'effets personnels.

Article 12 : L'AMD suit le calendrier scolaire et adapte son fonctionnement aux vacances.

Article 13 : L'AMD est autorisée à utiliser les photos et vidéos prises lors des cours et spectacles à des fins de communication, sans contrepartie financière.